



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

Conseil d'Administration du vendredi 28 mars 2025.

Délibération N° 28/03/2025 - 06

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur DESFACHELLE, en suite de convocation en date du vingt et un mars deux mille vingt-cinq.

Présents : 8
 Excusés : 1
 Pouvoirs : 1
 Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NEUTS, NOWAK, Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, BEHARELLE, LEFEBVRE ;

Était excusé : Monsieur LABUR, procuration donnée à Madame FACHAUX-CAVROS.

**OBJET : EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

- Le Compte de Gestion 2024 du Receveur Municipal dont la balance générale s'établit comme suit :

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions en %
Groupe 1 – Charges afférentes à l'exploitation courante	612 149.39 €	0.00	0.00	612 149.39 €	648 808.85 €	6 %
Groupe 2 – Charges afférentes au personnel	3 380 082.76 €	35 000.00 €	0.00	3 415 082.76 €	3 414 268.42 €	0 %
Groupe 3 – Charges afférentes à la structure	770 848.15 €	0.00	0.00	770 848.15 €	734000.58 €	- 4 %
Total des charges	4 763 080.30 €	35 000.00 €	0.00	4 798 080.30 €	4 797 077.85 €	0 %
Excédent					1 748.65 €	

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations – prévisions en %
Groupe 1 – Produits de la tarification	4 709 898.26 €	0.00	0.00	4 709 898.26 €	4 675 887.36 €	0 %
Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	53 182.04 €	0.00	0.00	53 182.04 €	74 703.21 €	41 %
Groupe 3 – Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00	35 000.00 €	0.00	35 000.00 €	48 235.93 €	38 %
Total des produits	4 763 080.30 €	35 000.00 €	0.00	4 798 080.30 €	4 798 826.50 €	1 %
Déficit						

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2024 de l'EHPAD « Soleil d'automne » par le receveur municipal.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de vote par procuration : 1
 Suffrages exprimés : 9
 Majorité absolue : 5
 Votes favorables : 9
 Votes défavorables :
 Abstentions :

Fait et délibéré en séance du 28 mars 2025.

Le Président du C.C.A.S.,

Nicolas DESFACHELLE.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte



Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »